

Déplacez-vous malin !



### VOYAGER EN TOUTE SÉRÉNITÉ

#### LES CONDITIONS D'ACCÈS ET TITRES DE TRANSPORT

- Dans le bus, tout voyageur dès 12 ans doit être muni d'un titre de transport valide ou l'acquiescer à la montée, auprès du conducteur. La gratuité est accordée aux enfants de moins de 12 ans et, sur présentation d'une carte réalisée par les services municipaux, aux jeunes âgés de 12 à 18 ans résidant à Biscarrosse. En dessous de 10 ans, ils doivent être accompagnés d'un adulte dans le bus.
- Le voyageur doit présenter et valider systématiquement son titre de transport auprès du conducteur à chaque montée.
- Le voyageur doit rester en possession de son titre durant tout le voyage et le conserver en état afin de ne pas entraver l'action du contrôle. Tout titre illisible sera considéré comme non valide.
- Les moyens de paiement acceptés à bord des bus sont : les espèces, le paiement par carte bancaire sans contact (jusqu'à 5 titres unitaires) et les chèques bancaires (sur présentation d'une pièce d'identité). Pour les règlements en espèces, il est demandé au voyageur de préparer l'appoint pour l'acquisition de leur titre de transport.

#### CONTRÔLE

Tout voyageur est tenu de présenter son titre de transport à tout agent de contrôle assermenté.

### VOYAGER EN BUS

- Le voyageur doit se présenter à un point d'arrêt autorisé et faire signe au conducteur de s'arrêter.
- La montée s'effectue uniquement par la porte avant, sauf aménagement particulier pour les personnes à mobilité réduite.
- Les personnes à mobilité réduite, ainsi que leur éventuel accompagnateur, sont prioritaires à la montée.
- La descente ne peut s'effectuer qu'à des points d'arrêt autorisés. La montée et la descente doivent avoir lieu à l'arrêt complet du véhicule.
- Sur la période où Biscabus circule à la demande, une réservation préalable est nécessaire, en contactant au plus tard la veille le 05 58 56 80 86 ou en se connectant sur le site [tad.trans-landes.fr](http://tad.trans-landes.fr) ou l'appli TAD Trans-Landes. Toute annulation doit être signalée dès que possible et au moins 1h avant l'arrivée du bus.

*Le non respect des conditions d'annulation peut entraîner une exclusion au service pouvant aller de 1 à 3 mois et jusqu'à une radiation définitive.*

### VOYAGER ENSEMBLE

#### TOUT VOYAGEUR DOIT :

- tenir compte des annonces, avertissements ou consignes des conducteurs ou contrôleurs ;
- avoir une tenue correcte (pas de torse nu, chaussures obligatoires) ;
- être assis et ceinturé durant le transport. Le conducteur doit refuser de prendre des personnes en surnombre dans le véhicule.

#### IL EST INTERDIT :

- d'entretenir des conversations avec le conducteur pendant la marche sauf motif valable ;
- de fumer ou vapoter, d'utiliser allumettes ou briquets ;
- de manger ou boire dans les véhicules ;
- de troubler la tranquillité des autres voyageurs ;
- d'utiliser les dispositifs d'arrêt d'urgence et toutes commandes liées au poste de conduite ;
- d'empêcher la manœuvre des portes ou des dispositifs de sécurité, d'ouvrir les portes après le départ et pendant la marche du car ou avant l'arrêt complet ;

- d'accéder au véhicule en état d'ivresse, en manifestant un comportement agressif, en étant dans une tenue ou un état d'hygiène susceptible d'incommoder les voyageurs.
- Le conducteur est libre de refuser, s'il l'estime nécessaire, l'accès du véhicule à tout voyageur sur les motifs sus énoncés.

#### PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les véhicules sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans la limite d'un fauteuil roulant par véhicule.

#### CORRESPONDANCES

Les horaires Biscabus sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions de circulation. Pour toute correspondance avec les cars régionaux, il est recommandé d'anticiper son départ.

#### GROUPES

Les groupes constitués de plus de 10 personnes n'ayant pas eu préalablement contacté l'opérateur du réseau Biscabus ne seront pris en charge que dans la limite des places disponibles.

#### ANIMAUX

A l'exception des chiens guide d'aveugle ou d'assistance (dispensés du port de muselière), seuls les animaux de petite taille et transportés dans une cage ou panier fermé sont tolérés dans le Biscabus. Le transport de ces animaux est gratuit.

#### BAGAGES

- Les paquets peu volumineux susceptibles d'être portés sur les genoux sans gêne pour les voisins.
- Les bagages de moins de 10 kg et ne dépassant pas 0,50 m X 0,5 m x 0,5m. Ils devront être placés sous le siège ou dans les porte-bagages pour les véhicules équipés.
- Les bagages plus encombrants (poussettes, petits chariots à provisions, vélos, planches de surf) seront placés dans les soutes, dans la limite des places disponibles. Le transport de ces objets est gratuit.
- Les paquets comprenant des produits dangereux sont interdits dans les bus.

#### VOL OU AVARIE DANS LES SOUTES

- Les bagages ou paquets sont transportés sous la responsabilité des voyageurs. Le propriétaire est responsable des dégâts occasionnés par l'embarquement de ses bagages. Toutefois, en cas de responsabilité établie du fait du transporteur, des indemnités peuvent être allouées (conditions à consulter sur le Règlement complet du réseau, disponible auprès de l'opérateur Biscabus).
- En cas de vol ou avarie dans les soutes à bagage, les voyageurs doivent obligatoirement, dès la descente de l'autocar, faire constater les faits au conducteur. Pour le suivi du dossier, le client laissera ses coordonnées complètes au conducteur.
- En cas de vol, le client doit déposer plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.
- Pour toute demande relative à un vol ou avarie, le client devra, dans un délai de 2 jours ouvrables, adresser un courrier de déclaration de sinistre avec les justificatifs originaux nécessaires (titre de transport obligatoire, factures, déclaration de vol...). Les demandes de dédommagement doivent être adressées à l'opérateur du réseau Biscabus.

#### OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés dans un véhicule sont à retirer dans les locaux de l'opérateur du réseau Biscabus où ils seront conservés durant 6 mois. Passé ce délai, ils font l'objet d'un don à une association caritative. Pour tout renseignement sur les objets trouvés, contactez l'opérateur Biscabus.